

CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE – SESSION 2024

Procédure inscription candidats INDIVIDUELS

Une session du **CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE** aura lieu dans l'académie de Normandie.

Les épreuves se dérouleront le :

MARDI 4 JUIN 2024

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont considérés comme **candidats « scolaires »**, les élèves suivant une scolarité en établissements scolaires publics ou privés sous contrat.

Ont le choix de s'inscrire en tant que candidats « scolaires » ou « individuels » :

1. les candidats qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public ou dans un établissement relevant du ministère de la justice,
2. les candidats soumis à l'obligation scolaire dans un établissement relevant du ministère de la justice,
3. les candidats bénéficiant de modalités spécifiques d'accompagnement pédagogiques définies à l'article D. 332-6 du code de l'éducation.

Sont considérés comme **candidats « individuels »**, tous les autres candidats.

II - INSCRIPTIONS

Le registre des inscriptions est ouvert du MERCREDI 10 JANVIER 2024 à 9 h 00 au VENDREDI 2 FEVRIER 2024 à 17 h 00.

Les inscriptions ont lieu exclusivement sur Internet dans l'application nationale CYCLADES. Les candidats individuels s'inscrivent dans leur département de résidence.

L'adresse de connexion est la suivante : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Vous trouverez également sur le site internet académique la documentation de l'application CYCLADES pour vous guider dans la réalisation de votre inscription.

L'inscription se fait en deux étapes :

1ère étape : Création et activation du compte utilisateur

Cliquez sur l'onglet : "Créer mon compte".

Complétez tous les champs obligatoires suivi d'un astérisque (*).

Les éléments d'état civil seront utilisés pour l'envoi des confirmations d'inscription et figureront également sur le diplôme. Ils doivent donc être complétés très précisément :

- civilité
- NOM de famille (= nom de naissance), le confirmer
- prénoms : Le(s) prénom(s) doivent être saisis dans leur intégralité



- date et lieu de naissance

Créez votre mot de passe et confirmez-le. Celui-ci doit contenir entre 8 et 20 caractères maximum et comporter une minuscule, une majuscule et un caractère spécial.

A l'issue de l'activation du compte utilisateur, vous recevrez à l'adresse mail que vous avez renseignée, un message d'activation du compte (*au bout de quelques minutes*).

Vous avez 48 h pour activer votre compte. Passé ce délai, vous devrez créer un nouveau compte utilisateur.

Important : la création du compte utilisateur génère un numéro de candidat

Lors de votre inscription, dans la rubrique adresse, pensez à indiquer « chez M. ou Mme » si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. Des documents vont vous être adressés tout au long de l'année : confirmation d'inscription, convocation, relevés de notes, diplôme.

Les candidats n'ayant pas d'adresse mail devront contacter la gestionnaire du CFG – bureau DEC3 au 02.31.30.08.36.

2ème étape : Inscription et modification d'une candidature

En vous connectant sur votre compte utilisateur, vous pouvez créer votre inscription.

En fin d'inscription un récapitulatif s'affiche. Il convient de bien le vérifier, conserver le numéro d'inscription (*il correspond au numéro de la candidature*) de façon à pouvoir s'identifier et accéder à sa candidature de nouveau.

Vous pouvez éditer le récapitulatif d'inscription, document non officiel, à titre d'information.

III – CONFIRMATION D'INSCRIPTION

La confirmation d'inscription individuelle datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessous, doit être adressée par mail à dec3-cfg@ac-normandie.fr pour le **VENDREDI 09 FEVRIER 2024.**

→ Pièces à fournir :

Vous devrez impérativement :

➤ retourner la **confirmation d'inscription individuelle** vérifiée, datée et signée par le candidat et son représentant légal si le candidat est mineur, accompagnée :

- ✓ de la **photocopie d'une pièce officielle d'identité** (carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille...)
- ✓ de l'**attestation Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** pour les candidats âgés de 16 ans et plus

- Conformément à l'article 24 de la loi n°2015-917 du 28 juillet 2015, l'obligation de fournir l'attestation de recensement est supprimée. Toutefois, pour se présenter à un examen ou à un concours, les



candidats français âgés de 16 à 25 ans doivent fournir un certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou une attestation les plaçant provisoirement en règle ; ce document doit être retiré auprès de l'organisme du service national de leur secteur.

N.B : l'âge du candidat s'apprécie au 31 décembre de l'année de l'examen.

IMPORTANT : Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées.

Je vous rappelle que conformément à la circulaire ministérielle n°2008-0127 du 18 décembre 2008, il est obligatoire de présenter une pièce d'identité officielle lors de la passation des épreuves de l'examen.

A défaut de réception de ces documents votre candidature sera ANNULÉE.

IV – EPREUVES ET MODALITES D'ATTRIBUTION DU DIPLOME

Les modalités de contrôle comprennent la prise en compte des résultats obtenus aux trois épreuves obligatoires suivantes :

1) DEUX EPREUVES ECRITES d'une heure chacune : français et mathématiques.

- une épreuve écrite portant sur la maîtrise de la langue française. Cette épreuve comporte un exercice permettant d'apprécier si le candidat est capable de lire et de comprendre le texte proposé. Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression
- une épreuve écrite de mathématiques constituée d'exercices à partir de documents ou situations en rapport avec la vie pratique.

2) UNE EPREUVE ORALE d'une durée de vingt minutes qui consiste en un entretien avec le jury. Elle permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité du candidat à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Cette épreuve prend appui sur un dossier préparé par le candidat et qui repose soit sur son expérience professionnelle soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé) notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages.

Références réglementaires :

Code de l'éducation, articles [D332-23](#) à D332-29

[Circulaire n°2010-109 du 22 juillet 2010 \(BOEN n°30 du 26 août 2010\)](#)

[Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du Certificat de Formation générale](#)

[Circulaire n° 2015-127 du 03/08/2015 \(BOEN n°31 du 27/08/2015\) relative aux aménagements pour les candidats en situation de handicap](#)